

Département de la Lozère

Mairie de Montbrun  
48210-Montbrun



Tel : 04.66.48.55.21.

Fax : 04.66.48.46.26.

Messagerie électronique :

[Montbrun.mairie@wanadoo.fr](mailto:Montbrun.mairie@wanadoo.fr)

Réf : 2010/94

**PROCES-VERBAL**  
**de la réunion**  
**du conseil municipal**  
  
**Séance du 2 juillet 2010**

**Étaient présents :**

**GERBAIL Régine, maire- CLERMONT Martine- MARROT Lucien - MAURIN Serge- MICHEL Jean-Luc- MOLINES Bruno- MONTEILS Jacques - PASCAL Isabelle.**

**Était absente excusée : TREBUTIEN Eveline.**

- **Approbation du procès verbal de la séance du 30 avril 2010.**

Il est approuvé à l'unanimité.

- **Nouveaux points à l'ordre du jour : Néant.**

- **Redevances France Télécom- années 2009 et 2010**

Les redevances dues par France Télécom au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux pour les années 2009 et 2010 sont :

- **au titre de l'année 2009 à la somme de 438,08€ provenant des éléments suivants:**
  - longueur des artères souterraines : 3,965 km X 35,51€ = 140,79€
  - Longueur des artères aériennes : 5,53 km X 47,34€ = 261,79€
  - Emprise au sol : 1,50 m<sup>2</sup> X 23,67€ = 35,50€
  
- **au titre de l'année 2010 à la somme de 438,41€ provenant des éléments suivants:**
  - longueur des artères souterraines : 3,965 km X 35,53€ = 140,87€
  - Longueur des artères aériennes : 5,53 km X 47,38€ = 262,01€
  - Emprise au sol : 1,50 m<sup>2</sup> X 23,69€ = 35,50€

Le conseil municipal donne l'autorisation au maire pour facturer ces redevances à France Telecom.

- **Concertation PPR Inondation et chutes de rochers.**

Des réunions bilatérales (communes/SIVOM/DDT) ont été organisées afin de présenter l'état d'avancement des plans de prévention des risques (PPR) chutes de rochers et inondation, et de préparer les prochaines phases de la concertation dans la perspective d'une mise à l'enquête simultanée des PPR inondation et chute de rochers fin 2010.

Il convient de recueillir les premières observations sur les projets de zonage et de règlement, de procéder à une première identification des travaux prioritaires, en adéquation avec les capacités financières des collectivités locales qui feraient partie du 1er programme quinquennal de travaux de prévention et de protection susceptible d'être imposé par le PPR chute de rochers.

Concernant la commune de Montbrun les études complémentaires portent sur l'aire naturelle de Charbonnière et sur le hameau de La Chadenède.

1. Aire naturelle de Charbonnières: le coût des protections s'élève à la somme de 161 080,00 euros TTC.
2. Hameau de la Chadenède: le coût des protections s'élève à la somme de 566 520,00 euros TTC.

Le conseil municipal souhaite émettre les observations suivantes :

**- PPR chute de rochers:**

1. Seule une très faible surface de l'aire naturelle de Charbonnières est concernée par l'aléa Chute de Rochers. L'enjeu n'apparaît donc pas obligatoire, la viabilité de l'installation n'étant pas remise en cause en cas d'absence de mise en œuvre des protections.
2. Concernant le village de La Chadenède, les protections proposées sont des protections dites « passives » ; leur mise en œuvre ne garantit pas une protection infaillible des constructions existantes en cas de retour d'évènement; et par conséquent ne permet pas l'ouverture à une urbanisation nouvelle.
3. Enfin, les faibles capacités financières de la commune, eu égard aux somme colossales des investissements, seront à considérer.

**- PPR Inondations:**

Le Projet de règlement prévoit la possibilité, en cas de "Nécessité Agricole", pour un usage professionnel, d'implantation de serres agricoles pour la culture maraîchère, sous forme de serres amovibles, pour une surface cumulée en zone inondable de 2000m<sup>2</sup>.

**Cette prescription satisfait au projet agricole de Ferme de Reconquête.**

**En complément de l'ordre du jour- Néant.**

❖ **Ferme de reconquête- Recherche d'un candidat.**

Suite à l'appel à candidatures, 21 demandes de dossier ont été enregistrées.

Les candidats seront invités à se présenter devant un jury constitué du Conseil Syndical de l'AFP et de personnes techniques compétentes les 27 et 28 juillet.

❖ **Projet de Hameau nouveau.**

Sur la base d'un projet de viabilisation construit par l'entreprise AB Travaux Services, un projet global pourra être porté de façon concomitante par cette entreprise et par la SA HLM Lozère Habitations d'autre part.

Un projet d'architecte devra conduire au dépôt d'un permis de construire groupé pour les 7 habitations.

❖ **Site Internet.**

A l'adresse « Montbrun48.fr », le site Internet de la commune de Montbrun est en cours de construction. Il peut d'ores et déjà être consulté.

❖ **Voirie inter communale-**

Programme de travaux 2010 par la communauté de communes.

Concernant la commune de Montbrun, la voie communale de Fraissinet et de Pujols sera traitée avec reprofilage en grave bitume et enduit bicouche pour un montant de 32 000.00€.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures.**

**Le maire**

**Régine Gerbail**